

Le goût et le plaisir de bouger

VERS UNE POLITIQUE NATIONALE DU SPORT DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Mémoire

PRÉSENTÉ

PAR

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE LOISIR
DES PERSONNES HANDICAPÉES- AQLPH

AOÛT 2013

Qui sommes nous :

L'AQLPH est un organisme national de loisir reconnu et soutenu financièrement par le MELS. Proactif depuis 1979, l'AQLPH et son réseau soutiennent l'intégration sociale en faisant la promotion et le développement du loisir pour les personnes vivant avec une incapacité.

L'AQLPH agit, entre autres, comme agent de concertation auprès d'un regroupement de 14 organisations régionales responsables du loisir pour les personnes vivant avec une incapacité au Québec. L'AQLPH est aussi forte de son réseau de partenaires, provenant du mouvement associatif, du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du milieu municipal et scolaire.

Notre mission :

La mission est de promouvoir le loisir pour les personnes vivant avec une incapacité par une intervention en trois grands volets :

1. **Le droit à un loisir de qualité, c'est-à-dire un loisir éducatif, sécuritaire, valorisant et de détente;**
2. **La participation et la libre expression de la personne par rapport au loisir;**
3. **L'accès à tous les champs d'application du loisir (tourisme, plein air, sport, et activité physique, loisir scientifique, socio-éducatif et socioculturel) pour toutes les personnes vivant avec une incapacité.**

Le livre vert, un exercice attendu et pertinent

L'AQLPH, forte de son réseau de 14 organisations régionales reconnaît les efforts du ministère pour actualiser ses intentions en matière de loisir, d'activités physiques et de sport. Nous tenons de plus à saluer le processus de consultation et espérons que notre avis aura une contribution réelle dans l'évolution de ce projet et du plan d'action en découlant.

Près de 35 ans se sont écoulés depuis le dernier livre blanc en loisir, *On a un monde à récréer*. Bien que, depuis, différentes actions notables et pertinentes (ex. politique sur le bénévolat, cadre d'intervention gouvernementale) peuvent être recensées dans le monde québécois du loisir, nos attentes sont grandes par rapport à l'exercice en cours. Nous réitérons nos espoirs et notre volonté de contribuer à l'évolution de la qualité de vie de l'ensemble du peuple québécois dont les personnes vivant avec une incapacité en sont partie intégrante.

Perspective conceptuelle : Une centration sportive au détriment d'une plus grande richesse qu'offre la notion de loisir.

En reprenant la volonté de Mme Marois qui souhaite que *d'ici 10 ans la population québécoise devienne une des nations les plus en forme du monde*, nous pouvons reconnaître l'importance des bienfaits de l'activité physique, et ce, pour toutes les clientèles visées par cette cible. Notre accord avec l'importance de bouger doit toutefois être bonifié par une considération plus large du monde du loisir. Pour nous, qui sommes représentants des personnes vivant avec une incapacité pratiquant des activités de loisir, souhaitons que le ministère voit à :

Intégrer la notion de loisir en élargissant sa conceptualisation aux autres domaines que sont la culture, les activités sociales, le tourisme, plein air, loisir scientifique, socio-éducatif et socioculturel.

Pour l'AQLPH, la position est claire : bouger et être actif signifie aussi pouvoir participer à cette diversification d'activités qu'offre une définition élargie du loisir. Cette participation doit tenir compte des restrictions que peuvent vivre les personnes vivant avec une incapacité.

Nous sommes entièrement disposés à collaborer avec le ministère pour assurer une plus grande homogénéité conceptuelle et une meilleure compréhension des besoins des personnes vivant avec une incapacité à l'éventuelle politique en loisir et sport qui sera adoptée.

Une nation en forme... de nation! Le défi d'inclusion valide pour les 10 prochaines années.

À cette première requête découlant du livre vert, nous souhaitons nous appuyer sur les bienfaits, réels et observables auprès de notre clientèle. L'activité physique adaptée et équilibrée en fonction de chaque clientèle permet l'augmentation de la qualité de vie, une meilleure estime de soi, une plus grande disposition au maintien de la capacité de la personne vivant avec une incapacité à être active en société.

Notre travail de longue haleine s'échelonnant sur plus de trois décennies dans le but de favoriser l'intégration sociale des personnes vivant avec une incapacité par le loisir

permet de souligner la quasi-absence de l'importance de l'intégration sociale dans le livre vert.

Permettez-nous de vous rappeler certains faits. En 1997, le Gouvernement lançait son cadre d'intervention en matière de loisir et sport suite à des consultations nationales et régionales. Le gouvernement de l'époque considérait le loisir comme une voie exceptionnelle d'intégration sociale, les orientations de ce cadre mentionnaient l'incontournable de tenir compte des personnes démunies et des personnes ayant des limitations. L'importance accordée à cette clientèle ne s'est pas altérée depuis les 15 dernières années. Beaucoup de travail est encore à faire pour que 10 % de la population totale du Québec, statistique correspondant au nombre de personnes vivant avec une incapacité, puisse avoir accès à une participation pleine et entière à la vie en société. Notre engagement, nos efforts sont constants et sans relâche vers l'atteinte de cette intégration et participation significative des personnes vivant avec une incapacité au développement de notre nation.

L'AQLPH demande au ministère de mieux :

Définir la notion d'intégration sociale et de faire en sorte qu'elle soit un des piliers fondateurs du livre vert.

Notre accompagnement, nos réflexions, nos observations depuis 1979 témoignent d'une amélioration de l'accessibilité des personnes vivant avec une incapacité aux diverses activités de la vie courante. Si de tels constats peuvent être émis, nous estimons qu'encore de grandes étapes doivent être franchies tant dans l'acceptation sociale, que dans l'accessibilité à des ressources de loisir et la possibilité d'y vivre des expériences significatives. Notre vision et nos actions au cours des 10 prochaines années convergent vers de telles cibles.

L'accessibilité

Le livre vert traite très peu de la clientèle des personnes vivant avec une incapacité qui doit constamment relever de grands défis pour vivre de façon pleine et entière son temps de loisir.

Nous convenons que les personnes vivant avec une incapacité font partie intégrante de la population québécoise et qu'elles représentent 10% de la population québécoise. En tenant compte de l'énoncé prioritaire qui vise que les personnes soient en forme

physiquement, nous énonçons des réserves importantes quant à la représentation conceptuelle de cette cible. En considérant que :

- l'énoncé fondamental du livre vert concerne l'activité physique et la bonne forme physique;
- un certain nombre de personnes vivant avec une incapacité présente des limitations importantes;
- la plupart des personnes vivant avec une incapacité trouvent leur source de valorisation dans le loisir (dans un sens large);
- le loisir contribue de façon positive et significative à l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec une incapacité.

Nous estimons que la nouvelle politique comme stipulée par *le mode **physiquement actif*** n'est pas accessible à l'ensemble de la population québécoise.

Notre réseau travaille activement à briser l'isolement des personnes vivant avec une incapacité en leur offrant diverses activités de loisirs répondant à leurs besoins et considérant que la notion *en forme* est trop associée à être physiquement actif, au sport d'élite et en l'occurrence, pas ou trop peu accessible, à la majorité de notre clientèle, nous demandons au ministère :

D'employer la notion de *nation active* plutôt que *nation en forme*.

Le transport, pierre d'assise d'une accessibilité et d'une pratique active du loisir

Le livre vert traite du transport actif pour l'ensemble de la population québécoise. En effet, le transport est un élément essentiel pour notre clientèle. L'absence de transport adapté présente une contrainte directe et immédiate sur la fréquentation aux activités de loisir. Il ne faut pas perdre de vue les besoins des personnes vivant avec une incapacité dans ce domaine. Nous préconisons que les liens interministériels transversaux soient renforcés. Comme défini dans le livre vert, le transport actif ne peut être effectué par la majorité de la clientèle de personnes vivant avec une incapacité. L'AQLPH et ses partenaires demandent au ministère d'inclure dans le livre vert :

La reconnaissance de l'importance pour les personnes vivant avec une incapacité d'avoir accès à des systèmes de transport adaptés. Cette reconnaissance passe par l'amélioration continue et tangible des liens interministériels et des organismes impliqués.

Si le transport est essentiel à la personne vivant avec une incapacité, l'accès aux ressources de loisir l'est tout autant. L'expertise terrain développée par l'AQLPH et son réseau milite en faveur de l'accentuation des efforts visant l'accessibilité universelle. S'il est possible de dénoter une amélioration au cours des dernières années quant à l'accessibilité aux programmes, équipements et infrastructures de loisir, nous demandons au ministère :

Inclure les principes d'accessibilité universelle dans la démarche visant à rendre notre nation plus active.

Les actions soutenant l'éventuelle politique nationale visant à donner *Le goût et le plaisir de bouger* devraient poursuivre les efforts de mise à niveau des infrastructures déjà existantes selon les normes architecturales respectant les notions d'accessibilité universelle. Ces adaptations sont notamment préoccupantes dans les régions dont la diversité en infrastructures de loisir est limitée. L'AQLPH et ses partenaires demandent au ministère de :

Planifier des investissements dans les infrastructures de loisirs existantes visant à favoriser l'accessibilité universelle.

La qualité de l'expérience

D'entrée de jeu, nous souhaitons souligner la grande pertinence d'intégrer la qualité de l'expérience vécue par les personnes dans les préoccupations du livre vert. Nous estimons qu'au-delà d'une accessibilité physique à des équipements, lieux, ressources de loisir, la qualité du vécu est garante d'une persistance dans la pratique, d'une source d'accomplissement personnel, de satisfaction de vie et d'intégration à la société.

Notre accompagnement des personnes ayant des incapacités nous permet de mieux comprendre la construction de cette expérience. Pour être accessible à notre clientèle et pour être positive et significative, cette expérience passe notamment par la possibilité pour la personne de vivre des activités selon ses désirs, rythmes de fonctionnement, capacités. Majoritairement, les personnes vivant avec une incapacité ont besoin d'accompagnement.

Le programme d'accompagnement

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a développé et actualise un programme d'accompagnement et ce, en collaboration

étroite avec l'AQLPH et son réseau. En relation aux besoins importants et à l'expérimentation terrain, ce programme connaît une évolution importante dans l'adaptation des mécanismes favorisant son application.

Appliqué quotidiennement, ce programme est estimé très pertinent par l'AQLPH, ses partenaires et les personnes vivant avec une incapacité. Toutefois, nos conclusions internes démontrent que le programme d'accompagnement en loisir est sous-financé. Notre gestion courante de ce programme démontre que seulement 11 % des demandes des personnes vivant avec une incapacité sont répondues pour l'ensemble du Québec. Nous estimons à 2 000 000 \$ l'injection immédiate afin de répondre à la demande et de rendre accessible le loisir. De plus, des liens interministériels doivent être développés afin de bonifier l'accessibilité aux services d'accompagnement. Nous demandons au ministère de :

Reconnaître que les principes d'accompagnement en loisir est un mécanisme essentiel au vécu d'une expérience significative du loisir pour les personnes vivant avec une incapacité.

Maintenir le soutien financier du programme en accompagnement afin d'en assurer la pérennité et le développement à long terme.

La formation

Depuis 2011, grâce au soutien financier du MELS, l'AQLPH et le Conseil québécois du loisir ont développé une formation visant à donner aux accompagnateurs des principes d'accompagnement par une plus grande compréhension des caractéristiques de la personne vivant avec des incapacités. À ce jour, plus de 1000 personnes ont déjà reçu cette formation. L'AQLPH demande au ministère de:

Reconnaître la formation nationale en accompagnement en loisir des personnes vivant avec une incapacité comme une exigence pour l'embauche des accompagnateurs et d'en assurer la pérennité financière.

Reconnaître l'importance pour les animateurs de savoir composer avec les besoins des personnes vivant avec une incapacité et favoriser leur intégration dans les camps de jours. Nous préconisons d'inclure un volet au DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur).

La notion d'expérience vécue lors de la pratique de loisir est riche de sens et d'effets bénéfiques. Porteuse d'interventions novatrices, l'AQLPH souhaite documenter avec plus d'acuité sa compréhension de l'expérience telle qu'accessible et vécue par les personnes vivant avec une incapacité. La préoccupation de l'expérience étant relativement nouvelle, de pouvoir comprendre ce qu'elle signifie, comment elle est vécue, comment l'expérience se construit pourraient nous permettre d'accompagner encore plus efficacement la personne dans son quotidien. Aussi, l'AQLPH, son réseau et ses partenaires universitaires demandent au ministère de :

Prévoir des enveloppes budgétaires pour documenter de façon scientifique la réalité de l'expérience telle que vécue par la clientèle des personnes vivant avec une incapacité.

La valorisation

L'expertise développée par l'AQLPH, forte de l'engagement sans relâche de ses partenaires régionaux et de son réseau de bénévoles, a permis de mieux comprendre et de s'adapter au rythme de fonctionnement des personnes vivant avec une incapacité. D'objet de crainte à une époque pas si lointaine, à un isolement physique et social en passant par une heureuse présence de plus en plus grande dans la vie partagée par l'ensemble de la population, le cheminement des personnes vivant avec une incapacité ne se fait pas toujours dans la plus grande facilité.

Pour soutenir l'aspiration plus que légitime d'être et de vivre comme un citoyen à part entière, l'AQLPH et ses partenaires ont structuré et actualisé différents services et programmes visant à soutenir une participation active de sa clientèle. Parmi ceux-ci, on dénote l'activité *Destination Loisirs*. Destination Loisirs est un événement provincial qui a lieu tous les deux ans. Cet événement d'envergure regroupe environ 600 personnes vivant avec une incapacité provenant des organismes membres. Au programme : activités sportives, touristiques, de plein air et sociales viennent combler les participants. Or, un tel programme, malgré une aide financière du ministère, repose essentiellement sur la capacité financière de la région hôte pour valoriser la participation active des personnes vivant avec une incapacité. L'AQLPH et ses partenaires demandent au ministère de :

Reconnaître la pertinence de Destination Loisirs et les efforts de valorisation à une participation active des personnes vivant avec une incapacité qui le caractérisent.

Prévoir un financement récurrent. Un montant de l'ordre de 110 000 \$ devrait être injecté de la façon suivante 50 000 \$ pour le comité organisateur et 60 000 \$ pour l'aide au transport.

Cette aide permettrait aux personnes vivant avec une incapacité de toutes les régions du Québec d'y avoir accès et d'assurer la pérennité de l'événement.

Pour répondre à un besoin plus individuel des personnes vivant avec une incapacité, l'AQLPH et ses partenaires soutiennent le programme de la *Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL)*. Ce programme vise directement la clientèle des personnes vivant avec une incapacité dans la pratique de leur loisir. Afin de maintenir un tel programme qui s'inscrit directement dans la valorisation d'être actif en société, nous demandons au ministère de :

Dégager une aide financière récurrente et de la confier au gestionnaire du programme (Zone Loisir Montérégie). De plus, des montants devraient être également envoyés à chaque région afin de poursuivre leurs efforts de rendre plus accessible les différents plateaux de pratique de loisir.

Nous ne pouvons passer sous silence l'importance prépondérante du rôle des bénévoles comme support, agent de motivation, d'organisation, de réalisation, d'accompagnement des personnes vivant avec une incapacité dans leur pratique de loisir. Il est évident pour l'AQLPH et ses partenaires que le livre vert et le ministère doit

Démontrer sa reconnaissance du soutien des bénévoles. Cette reconnaissance passe par la valorisation de leur implication et l'identification de l'encadrement et mécanismes nécessaires à assumer pleinement leurs rôles.

La concertation

Le réseau québécois pour le loisir des personnes vivant avec une incapacité travaille depuis plus près de 35 ans à défendre les intérêts en matière de loisir des personnes vivant avec une incapacité. La mission fondatrice de ce mouvement associatif demeure inchangée, trois principes fondamentaux visant la valorisation du loisir et la participation de la personne vivant avec une incapacité sont en cause, il s'agit du :

- **Droit au loisir** : Comme toute personne, la personne vivant avec une incapacité souhaite participer à un ensemble d'activités qui répondent à ses besoins.

- **Libre choix de la personne** : Comme toute personne, la personne vivant avec une incapacité doit pouvoir choisir un loisir qui répond à ses aspirations et ses goûts.
- **Et de l'Accès sans restriction** : Comme toute personne, la personne vivant avec une incapacité doit avoir un accès équitable aux différents services de loisirs offerts.

L'AQLPH demande au ministère de :

Documenter et préciser ses intentions à l'égard des trois grands principes énoncés précédemment.

Fort de son engagement indéfectible à l'égard de la participation pleine et entière aux activités courantes de vie de tous les jours, l'AQLPH émet le souhait que le livre vert, et l'éventuelle politique en découlant puisse :

Accorder une reconnaissance plus soutenue du rôle et des actions assumés par les organismes du milieu associatif.

La mission de l'AQLPH est en lien direct avec l'énoncé de base du livre vert, et va même plus loin en soutenant le développement de pratique active du loisir dans des formes plus diversifiées que la seule activité physique et sportive. L'AQLPH et son réseau revendiquent depuis de nombreuses années une contribution financière supplémentaire lui permettant d'accomplir sa mission qui se complexifie en raison de nouvelles réalités économiques et d'une présence accrue, et heureuse, de personnes ayant une incapacité et utilisant les ressources courantes de la société.

À titre indicatif, L'AQLPH, organisme national, reçoit **82 000 \$** afin de desservir le territoire québécois et ses membres reçoivent en moyenne seulement que **65 000 \$** pour accomplir leur mission. L'AQLPH et son réseau souhaitent poursuivre l'amélioration de la qualité de vie de sa clientèle et aussi de la population en général demande au ministère de :

Un financement de l'ordre de 1 250 000 \$ réparti comme suit : 250 000\$ vers l'AQLPH et 1 000 000 \$ vers les 16 organisations régionales. Une indexation annuelle est essentielle.

Éléments de conclusion :

Nous espérons que nos préoccupations permettront de mieux intégrer la réalité des personnes vivant avec une incapacité dans les énoncés d'une éventuelle Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique. Notre regard sur le quotidien de ces personnes vous invite à élargir le manifeste sportif qui sous-tend le livre vert pour l'inclure dans une conceptualisation plus large et riche qu'est le loisir.

Les efforts soutenus pour favoriser l'intégration sociale n'ont pas été vains, au contraire le droit des personnes handicapées est manifestement plus reconnu qu'à une époque pas si lointaine. Nous considérons que de tels efforts doivent se poursuivre avec intensité. L'apport des personnes vivant avec des incapacités dépasse les bénéfices personnels, il s'agit d'une réelle participation et contribution au développement de la vie sociale et économique qui est en cause.

Les quatre axes énoncés sont pertinents et stimulants pour soutenir non seulement une nation en forme, mais surtout pour s'assurer d'une forme de nation qui soit active et inclusive! Il est évident pour l'AQLPH que la convergence des engagements à rendre notre société plus active et inclusive passe par la bonification de ces quatre axes ainsi qu'une plus grande reconnaissance du mouvement associatif.

Soyez assurés que nous sommes et serons toujours des acteurs de premières lignes dans le développement de la qualité de vie de notre société. Pour poursuivre notre mandat et notre passion de contribuer au mieux-être de celle-ci, nous souhaitons pouvoir nous inscrire dans une politique compréhensive de la réalité du loisir, respectueuse des caractéristiques de toutes les clientèles visées. Notre capacité innovante et mobilisatrice en est tributaire.